

## **La sécurité régionale en Asie du Nord-Est : les principes de réalité**

Patrick Simon  
 Directeur adjoint à l'IDRP<sup>1</sup>  
 Août 2005

Comme dans bien des endroits du monde, la sécurité régionale en Asie du nord-est repose sur des sécurités nationales. L'autre option étant la sécurité humaine. Pourtant, faut-il avoir une vision exclusive ? La nouvelle idée d'une approche multidimensionnelle développée notamment par le Canada qui propose une responsabilité internationale de la sécurité des personnes semble plus pertinente. Elle accorde une importance autant à la sécurité humaine qu'à la souveraineté nationale.

Voyons ce que cela permettrait dans la crise coréenne depuis que la Corée du nord renonce à l'accord sur le Traité de Non Prolifération du nucléaire.

### **La sécurité selon le point de vue national**

Selon le point de vue d'où on se place, la sécurité territoriale n'a pas la même valeur. Ce qu'il reste dans les esprits à propos du passé colonial du Japon agit encore beaucoup dans les stratégies de la Chine et des deux Corées. L'avenir de Taiwan comme le capitalisme du Japon inquiètent plus les Chinois que les Russes au début du 21<sup>e</sup> siècle. Ces derniers étant peut-être plus préoccupés par les poussées islamistes ou la présence américaine en Asie centrale. De même, les violations des droits humains en Chine ou en Corée du Nord mais aussi la crise alimentaire sont au cœur des préoccupations des défenseurs de la sécurité humaine. Et le risque de guerre entre la Corée du nord et celle du sud ne s'estompe pas, surtout depuis la politique de réarmement au nord. Que ce soit en terme de territoire ou en terme humain, le conflit ou risque de conflit existe en cas d'instabilité sociale, économique, sanitaire ou écologique. Cela peut entraîner une conflictualité allant jusqu'à une invasion de territoire. Mais aussi à des tendances nationalistes et xénophobes.

Aussi, quand un pays, la Corée du nord, quitte les discussions sur le nucléaire<sup>2</sup> en prenant le prétexte de l'autodéfense telle qu'acceptée par les instances internationales, surtout depuis que les Américains en usent abondamment depuis les attentats terroristes de 2001, c'est problématique. Et également lorsque la criminalité s'organise d'une manière transfrontalière. Les mafias locales ou régionales en profitent dans leurs trafics de chair humaine, d'armes ou de drogues.

Pour autant, la culture locale et les divergences de développement économique ne permettent pas d'envisager toujours une organisation régionale de sécurité sur le modèle de l'Union européenne, voire de l'OSCE, ni même de l'ASEAN (en Asie du sud-est). Seul existe un lieu de discussion, à travers le Groupe des Six (Corée du Nord, Corée du Sud, Chine, Russie, Japon, États-Unis).

Par contre, des solidarités régionales peuvent voir le jour. En juillet 2005, la Corée du Sud a fourni une aide alimentaire de 500 000 tonnes de riz à la Corée du Nord. Cet accord intervient après que la Corée du Nord a annoncé la reprise des négociations sur son programme nucléaire. Il fait suite aussi au fait que le Programme alimentaire mondial (PAM), qui contribue à nourrir les Coréens du Nord les plus vulnérables - enfants, femmes enceintes et personnes âgées, soit 6,5 millions des 23 millions d'habitants-, a tiré fin juin la sonnette d'alarme.

### **Alors, que représentent les menaces nord coréennes ?**

En terme de dépenses militaires, les choses ne sont pas si évidentes : le Japon dépense plus en armement (44 milliards de dollars en 2000 contre 2 milliards de dollars pour la Corée du nord)<sup>3</sup>. Mais en terme de poids pour les habitants, c'est différent. Le pays est en crise économique et les dépenses militaires représentent 13,9 % du PIB (contre 1 % au Japon). Et une guerre contre le sud pourrait avoir un effet tout à fait imprévu comme une révolte de la population, tout autant que des frappes nucléaires.

<sup>1</sup> Institut de Documentation et Recherche sur la Paix (Paris) – Site Internet : <http://www.institutidrp.org>

<sup>2</sup> En janvier 2003, la Corée du nord quitte le TNP et peu de pays ont réagi à l'époque.

<sup>3</sup> Source : IISS, Londres.

Par contre, le retrait du Traité TNP est un véritable problème. Il peut servir de prétexte à une nouvelle course aux armements dans la région, voire au-delà. Et en tout état de cause, cela crée de l'instabilité dans la région. La Corée du Nord avait quitté les pourparlers sur la sécurité régionale à Six, comprenant la Chine, la Corée du Sud, les Etats-Unis, le Japon, la Fédération de Russie et le Japon, le 10 février dernier, annonçant qu'elle avait « fabriqué des bombes atomiques à des fins d'autodéfense ». En juillet 2005, les discussions reprennent, même difficilement. Et Kofi Annan a rappelé qu'une solution négociée restait le meilleur moyen de rétablir la sécurité et la prospérité dans cette région de l'Asie. Mais il faudra que ces échanges aboutissent pour éviter ce que craignent les pays de la région, à savoir : une réponse unilatéraliste et militaires américaine...

Et d'un point de vue économique, le développement d'un capitalisme sauvage est aussi problématique. C'est l'absence de règles et les marchés parallèles qui profitent à certains. Les riches s'enrichissent plus vite et les pauvres s'appauvrissent tout aussi vite. Cela ressemble beaucoup à ce qui se passe en Russie, y compris avec le développement des marchés parallèles et maffieux. Il a des effets sur les populations locales qui meurent de faim et sur les populations de la région en terme d'instabilité et d'effet de contagion. Un sentiment d'insécurité existe également du fait de violences multiples, de trafics en tous genres et cela génère également du rejet de la part des populations des pays voisins. A l'intérieur du pays, c'est le risque de repli sur soi et sur des méfiances.

### **Une solution régionale est possible**

Même si la coopération en Asie du nord-est n'est pas structurée sur les modèles occidentaux, notamment, il n'en reste pas moins quelques ouvertures qui vont au-delà des habitudes régionales plutôt ancrées sur le modèle d'accords bilatéraux :

Un forum de la coopération économique Asie – Pacifique existe (APEC), même si la Corée du nord en est encore absente. La formule « ASEAN plus 3 » fonctionne sur les aspects économiques en matière d'investissements, avec la participation de la Chine, du Japon et de la Corée du sud. Et les négociations faites dans ces différents cadres permettent une approche pragmatique des relations multilatérales et un cadre acceptable qui pourrait s'élargir à d'autres problématiques.

### **Et quelle pourrait être la place de la société civile ?**

De plus en plus, au niveau international, les sociétés civiles comptent auprès de l'ONU mais aussi face aux transnationales (les réseaux de forums sociaux en sont la démonstration). Et c'est le cas dans la question du nucléaire ou de la sécurité humaine.

Sur plusieurs continents, des comités nationaux s'organisent dans le suivi pour le désarmement nucléaire et l'application du Traité de non prolifération (TNP). C'est l'exemple en France du comité qui s'appuie sur des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et aussi :

- sur l'article VI du TNP<sup>4</sup>,
- l'avis de la Cour internationale de justice de La Haye du 8 juin 1996<sup>5</sup>,
- sur l'engagement « sans équivoque pour un désarmement nucléaire total » pris en 2000 à New York lors de la conférence de révision du TNP par les États signataires.

A partir de ces éléments, société civile et élus nationaux peuvent agir en commun pour obliger l'État à s'acquitter de ses obligations en tant que signataire du Traité mais aussi pour permettre à la population de prendre position d'une manière éclairée sur quelque chose qui concerne tout le monde.

Au niveau plus international, des structures de type partenariat, se mettent également en place pour aider l'ONU à avancer sur ces questions importantes. C'est le cas d'Abolition 2000 sur les questions du

<sup>4</sup> L'article VI du Traité, prévoit que les États - Parties doivent contribuer au désarmement nucléaire et au désarmement général et complet.

<sup>5</sup> La Cour internationale de justice de La Haye recommandait que l'emploi ou la menace d'armes nucléaires soient interdits en tant que « mal ultime ». Par contre, elle ne peut conclure définitivement sur la question de savoir si la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires serait légale ou illégale dans des circonstances extrêmes d'autodéfense, où la survie même d'un État serait en jeu.

désarmement nucléaire. C'est le Réseau pour l'élimination des armes nucléaires dans l'espace. C'est le réseau parlementaire pour le désarmement nucléaire (PNND) réunissant des parlementaires au niveau national et international. C'est enfin le cas pour les travaux en commun entre des organes de l'ONU (le secrétariat du T.I.C.E<sup>6</sup>. notamment) et les ONG.

Et la Conférence de révision du TNP qui s'est tenue en mai 2005, a démontré l'utilité de la société civile qui s'est mobilisé fortement auprès de l'ONU et qui a sensibilisé les populations aux enjeux. Ainsi, cela a évité l'éclatement programmé du Traité et notamment de maintenir l'article VI qui oblige les État à œuvrer de bonne foi au désarmement nucléaire. De même, autour des questions de l'Irak, de l'Iran et de la Corée du nord, cela a permis de poser la question du renforcement des mesures de contrôle du désarmement et l'agence AIEA<sup>7</sup> s'est renforcée à la sortie de cette conférence.

Mais cette vigilance est nécessaire car cinq ans après l'adoption des mesures de désarmement, les événements ont illustré les trois risques qui menacent la paix et la sécurité internationales : l'extension du nombre de pays dotés de l'arme atomique ; l'utilisation de la technologie nucléaire par des réseaux terroristes et les dangers posés par les stocks nucléaires des EDAN<sup>8</sup>.

Et la problématique nord coréenne est encore là, même si on peut espérer que la reprise des discussions en août 2005, dans le cadre du Groupe des six, permet une certaine détente des tensions en Asie du nord est. Et ce d'autant que la Corée du nord a indiqué qu'elle pourrait réintégrer le traité de non-prolifération, mettant ainsi un terme à la menace nucléaire.

Jusqu'à présent, le danger provient d'une conjugaison de facteurs : les provocations possibles de la Corée du Nord, l'intention américaine d'utiliser des armes nucléaires dès le début d'un conflit et la doctrine de guerre préventive du président Bush : le droit pour les États-Unis d'attaquer un pays dont ils pensent qu'il pourrait les attaquer en premier. La balle est désormais dans le camp américain. Le président Bush acceptera-t-il de réduire son agressivité ? « La nouvelle politique de Bush stipule clairement que la prévention de la prolifération ne se trouve pas dans les traités, mais dans une attaque américaine. ». D'ailleurs, pendant les discussions de l'été 2005, le représentant de la Corée du nord a exprimé son mécontentement à l'opposition des États-Unis à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. « La RPDC n'est pas une nation vaincue ni celle qui a commis des crimes, alors pourquoi nous ne devons pas nous permettre d'utiliser l'énergie nucléaire de manière pacifique ».

Alors, pourquoi ne pas faire comme dans d'autres régions du monde une zone exempte d'armes nucléaires<sup>9</sup> ? Des tentatives ont eu lieu sur l'initiative de la société civile, à telle enseigne le projet de faire une « zone partiellement dénucléarisée » en Asie du nord-est dans le cadre de la diplomatie informelle préconisée par John Endicott, directeur du Center for International Technology Strategy and Policy (CITSP) du Georgia Institute of technology d'Atlanta en 1991. Cela visait à combiner sécurité, mesures de confiance et de développement économique. Un groupe d'experts se réunira pendant plusieurs années pour déposer ses recommandations. Le dernier protocole du groupe de travail d'Oulan-Bator en juillet 2002 avait inclus des mesures économiques incitatives : pas d'accord militaire sans des accords plurisectorielles de renforcement et de stabilisation d'une logique multilatérale. Et de préconiser que la coopération internationale puisse se faire sous l'égide des Nations Unies.

<sup>6</sup> Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires, ratifié en 1998.

<sup>7</sup> Agence Internationale de l'Énergie Atomique.

<sup>8</sup> États Dotés de l'Arme Nucléaire.

<sup>9</sup> La première zone dénucléarisée fut l'Antarctique en 1959.